

Gestion des risques iatrogènes dans les établissements de santé

DHOS,

juillet 2002

Au sein de la Direction de l'hospitalisation et de l'organisation des soins, la sous-direction de la qualité et du fonctionnement des établissements de santé est chargée de la promotion et de la mise en œuvre des dispositifs, règles et actions concourant à la qualité et à la sécurité des soins dans les établissements publics et privés.

Les missions des bureaux de cette sous-direction, dans la gestion des risques :

- Le bureau E2 "Qualité et sécurité des soins en établissement de santé" est chargé de la gestion des risques iatrogènes en milieu hospitalier et de la lutte contre les infections nosocomiales.

- Le bureau E4 "Ingénierie et techniques hospitalières" est chargé de la sécurité et de la gestion des installations, des équipements biomédicaux, des procédures et des équipements de stérilisation des dispositifs médicaux et des fonctions hospitalières logistiques et techniques.

Ces deux bureaux contribuent à la mise en œuvre de procédures de gestion des risques par les établissements de santé, par la promotion de la formation et de l'information des professionnels de santé :

- ils élaborent la réglementation et assurent le suivi de son application dans les établissements de santé conjointement avec la Direction générale de la santé, l'AFSSAPS (Agence française de sécurité sanitaire des produits de santé) et l'InVS (Institut de veille sanitaire) pour les domaines qui les concernent ;

- ils participent à l'élaboration et favorisent la diffusion de normes ou de recommandations de bonnes pratiques ;

- ils initient des actions d'évaluation, de prévention et de contrôle des risques sanitaires, techniques et environnementaux liés aux activités hospitalières en liaison avec la Direction générale de la santé.

L'activité des établissements de santé recouvre de multiples domaines et disciplines qui sont sources de risques pour les malades, les personnels ainsi que les visiteurs des établissements de santé. Afin de promouvoir une gestion globale des risques dans les établissements de santé, la DHOS mène différentes actions concernant surtout la gestion des risques liés aux soins, d'une part, et la gestion des risques techniques et environnementaux, d'autre part.

LA GESTION DES RISQUES LIÉS AUX SOINS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ

- Dans un but de partage des informations disponibles, du savoir-faire et des expériences locales de développement de programmes de gestion des risques, une enquête a été menée en 2001 pour déterminer les modalités d'organisation des programmes de gestion des risques d'ores et déjà mis en œuvre dans 22 établissements de santé.

- Une journée sur le thème de la gestion des risques sanitaires en établissements de santé a eu lieu le 6 juin 2001 au ministère de la santé, réunissant des professionnels de santé, des représentants des agences régionales de l'hospitalisation et des services déconcentrés de l'Etat.
- Un référentiel des principaux textes relatifs à la sécurité sanitaire a été élaboré et est régulièrement mis à jour.
- Différentes études sont menées en partenariat avec des experts (la gestion des risques iatrogènes: les expériences étrangères ; la transposabilité des modèles de gestion des risques industriels au domaine des établissements de santé; etc.).